COMMISSION FEMININES

Réunion du mardi 09 /10/ 2018

Présents : Jacques Issartel, Thierry Truwant

Boite mail officielle : feminines@isere.fff.fr

ATTENTION: Toute demande faite par un autre moyen que la boite mail officielle du club n'est plus prise en compte. Il est demandé instamment aux clubs d'adresser leur mail concernant les féminines sur la boite mail de la commission féminine **et non la sportive**

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)**

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

COURRIERS: ARTAS CHARANTONNAY, ISLE D'ABEAU, L C A FOOT, CHARVIEU, PONT DE BEAUVOISIN, A S C O L, RO CLAIX, VEZERONCE HUERT, RIVES, SAINT SIMEON DE BRESSIEUX, VILLEFONTAINE, SASSENAGE

IMPORTANT:

Un stage de formation exclusivement féminine aura lieu les 29 / 30 / 31 octobre 2018

Pour plus de renseignements, se reporter à l'onglet « arbitrage « et actus arbitres

Je vous engage des aujourd'hui à solliciter vos féminines pour participer à cette formation (limitée aux 30 premières inscrites)

Vous pouvez utiliser les bons de formation disponible sur le site, ceux-ci vous permettront de payer intégralement la partie Pédagogique de cette formation

BONS DE FORMATION

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la FFF soutient les projets de formation. Il a été créé des Bon de formation destinés à financer une partie de votre participation aux différents modules des certificats fédéraux. (Frais pédagogiques)

Note : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019,

L'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimité dans la limite du coût des Frais pédagogiques de la formation

Dans le cadre de sa politique de féminisation, la Fédération Française de Football, par l'intermédiaire de la Direction Technique de l'Arbitrage, de la Ligue du Football Amateur et du Fondaction du Football, a le plaisir d'organiser la première étape de la saison 2018-2019 des :

« Mercredi de l'Arbitrage Féminin » Qui se déroulera le **17 octobre 2018 de 13h30 à 17h00** Au Stade André ARGOUGES (58 avenue Washington, 38000 Grenoble)

Avec l'ambition de sensibiliser à la pratique de l'arbitrage, ces « Mercredis de l'Arbitrage Féminin » ont vocation à rassembler, sur les infrastructures d'un club de D1 et D2 féminine, 60 à 80 joueuses de 15 à 17 ans issues de l'UNSS et de clubs amateurs locaux. Le club Grenoble Foot 38 sera le club hôte pour cette étape.

Au programme de cette journée, des ateliers théoriques en salle, des ateliers pratiques sur le terrain et un ensemble de quiz et réflexions autour de l'arbitrage.

Il existe trois formats d'invitation pour les joueuses amenées à participer à cette journée :

- 40 joueuses issues de l'UNSS : l'UNSS se charge de ces invitations
- 10 joueuses issues du GF 38 : le club se charge de mobiliser ses joueuses en interne
- 30 joueuses issues des clubs amateurs de la région : la Ligue et le District se coordonnent pour identifier et inviter les clubs se trouvant à proximité

Ainsi, nous nous permettons de vous contacter afin que vous puissiez identifier <u>3 équipes féminines</u> (15 à 17 ans) composées de 10 joueuses chacune, dont un club pilote du Fondaction du Football, afin de les inviter à participer à cette manifestation

CHAMPIONNIAT SENIORS A 11

Rappel: SURCLASSEMENTS U 16 / U 17,

Autorisation de faire jouer 3 U16 et 3 U17 en seniors

Rappel: médecin fédéral pour les U16 et U 17

CHAMPIONNAT U18F A 11

Les clubs engagés restants sont incorporés dans la 1^e phase du championnat à 8. Une réflexion sera engagée avec les clubs susceptibles de pouvoir engager 1 équipe à 11 lors de la 2^e phase (avec une éventuelle possibilité de favoriser des ententes)

Le Président J. Issartel 06 34 87 23 55